



FO EXIGE DES MOYENS POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ !

La commission nationale FO de défense du secteur médico-social s'est réunie le 13 mai 2024. Elle travaille depuis plusieurs mois à réunir des informations et des témoignages sur la « *transformation de l'offre médico-sociale* » imposée à marche forcée par le gouvernement sous prétexte de la mise en œuvre d'une *société inclusive* et d'une « *école pour tous* ». La traduction des politiques sociales gouvernementales dans les faits et dans le quotidien des établissements inquiète fortement la FNAS FO, en termes de conséquences pour les usagers, et en termes de conditions de travail pour les salariés du secteur.

La Commission nationale constate que « la transformation de l'offre » se fait insidieusement auprès des professionnels. Elle est présentée comme une évolution inéluctable des établissements et des pratiques.

Pourtant, les solutions apportées aux usagers et à leur famille sont bien loin des attentes : elles morcellent les accompagnements, insécurisent et peuvent

même aggraver les troubles des personnes accompagnées. Certains salariés parlent de travail en mode dégradé, voire de maltraitance. Les professionnels s'interrogent sur le bienfondé de l'école inclusive dans ces conditions. Les salariés comprennent qu'il s'agit surtout d'une rationalisation des coûts du secteur médico-social, appuyée sur une économie de marché, de mise en concurrence d'offres et de demandes.

En effet, cette transformation de l'offre s'impose par le changement radical du financement du secteur. C'est ici que la tarification à l'acte SERAFIN-PH entre en scène par le biais du DUI (document unique informatisé) qui s'appuie sur sa nomenclature pour déterminer les projets d'accompagnements et de soins. Les plateformes de services se développent et ont recours aux professionnels libéraux, faisant apparaître le spectre de la marchandisation et de l'ouverture au secteur lucratif. C'est une remise en cause supplémentaire du principe fondamental de la Sécurité Sociale, du droit d'être soigné et accompagné à hauteur de ses besoins.

Les impacts de la transformation de l'offre sont de plus en plus visibles :

- Nombre de familles doivent s'organiser et/ou arrêter de travailler pour garder à leur domicile les enfants ou adultes sans solutions totales ou partielles ;
- Des usagers sont poussés vers la sortie des établissements d'hébergement pour des solutions de droit commun au nom de *l'autonomie, de l'autodétermination et du pouvoir d'agir* ;
- La polyvalence des professionnels est recherchée pour réduire les coûts et supprimer les singularités des métiers ;
- Les métiers évoluent vers la destruction des spécificités des professions éducatives, remplacés par des dénominations génériques telles que « intervenants d'action sociale ». Des nouvelles fonctions se développent « *coordonnateurs, régulateurs, facilitateurs, chargé de missions, de projets, de parcours...* » ;
- Une place prépondérante est donnée aux activités administratives, aux nouvelles technologies, aux nouveaux process, protocoles.... au détriment du temps consacré à la relation humaine. Les justifications et statistiques d'activités vont continuer à s'accroître avec la tarification à l'acte.

La FNAS FO alerte l'ensemble de ses syndicats de l'évolution inquiétante du secteur médico-social. Elle invite l'ensemble des salariés à se réunir et à décider des actions à mener pour résister et défendre le secteur médico-social.

La FNAS FO revendique :

- Le retrait du projet de décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux (pour une application au 1^{er} septembre 2024).
- Le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive
- Pour l'abrogation des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé) et l'abandon des PAS (Pôle d'appui à la scolarité) qui visent à contourner les missions de la MDPH !
- La suppression de la tarification à l'acte SERAFIN PH.
- Des moyens à hauteur des besoins pour une véritable inclusion au service de l'émancipation des personnes et du droit à être soigné et/ou accompagné selon ses besoins.
- Maintien et création des places et des postes nécessaires dans les ESMS.
- Défense des diplômes d'état, Valorisation des certifications dans les conventions collectives, Maintien et amélioration des conventions collectives.

Paris, le 13 mai 2024

Contacts :

Faites remonter à la Fédération Nationale de l'Action Sociale vos témoignages, vos analyses, vos inquiétudes, et les actions menées.

Corinne PETTE et Isabelle TESSIER, secrétaires fédérales

pettecorinne@gmail.com

isabelle tessier@gmx.fr

lafnas@fnasfo.fr